

L'étude MIPEX III compare les politiques d'immigration de 31 pays

Un bond de huit places

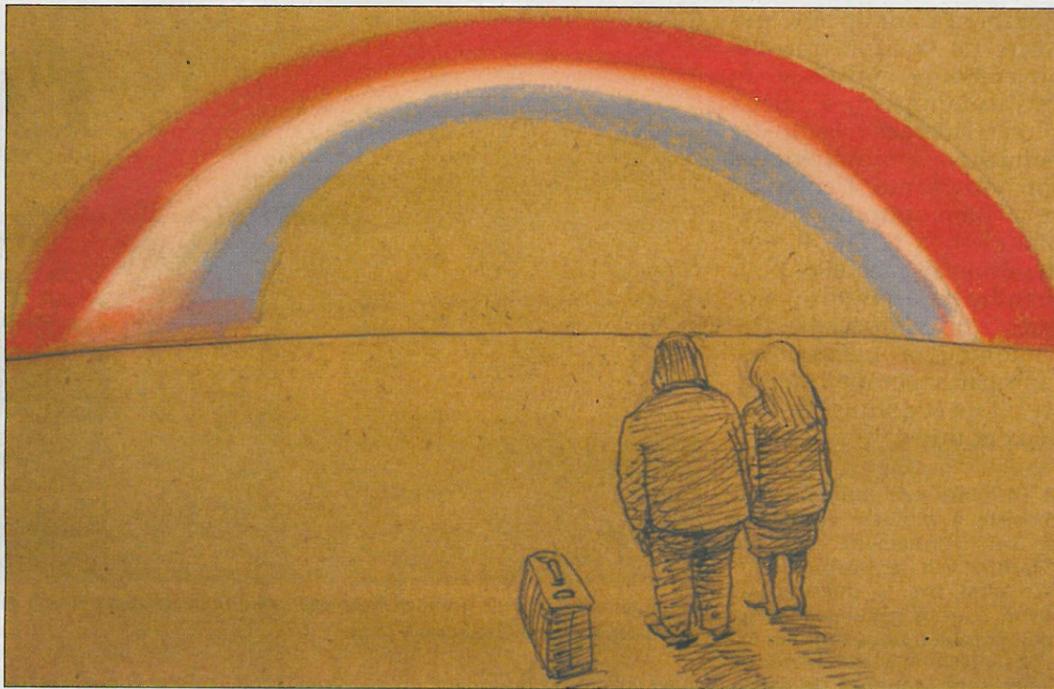
Le Luxembourg s'est classé onzième sur 31, soit un saut de huit places pour le Grand-Duché par rapport à la précédente étude MIPEX. Celle-ci compare les politiques d'immigration dans 31 pays. L'ASTI tient toutefois à souligner que cette étude compare les textes législatifs et non leur mise en pratique...

■ Le Grand-Duché doit cette remontée au classement de l'étude MIPEX notamment à la loi sur la double nationalité. La durée de sept ans avant de pouvoir acquérir la nationalité correspond elle plus ou moins à la moyenne européenne, a souligné Jan Niessen de l'ONG européenne Migration Policy Group (MPG). Celle-ci a réalisé l'étude en collaboration avec le British Council.

Cofinancée par l'Union européenne, l'étude MIPEX, qui en est à sa troisième édition, prend sous la loupe la législation sur l'immigration concernant les personnes issues de pays tiers uniquement. Au Luxembourg ils représentent 6 % de la population, soit quelque 29.000 personnes.

Sept domaines ont été analysés dont celui, déjà évoqué, de l'accès à la nationalité. Le Grand-Duché a aussi gagné des points en matière de regroupement familial, la loi 2008 sur l'immigration ayant le mérite d'avoir clarifié la donne. Toutefois, les chercheurs rappellent que l'époux (ou plus souvent l'épouse) du travailleur immigré n'obtient pas automatiquement de permis de séjour après trois ans de résidence (comme cela se pratique en Belgique par exemple), ce qui peut créer une situation de dépendance de cette dernière envers son mari.

En matière de résidence à long-terme par contre, le Luxembourg



(Caricature: Florin Balaban)

a même perdu des points. «Suite à la loi sur l'immigration de 2008, un citoyen non-membre de l'Union doit donner des preuves de son intégration pour obtenir un permis de résidence longue durée. Le contrat d'intégration aurait pu être une de ces preuves, mais alors que la loi sur l'intégration a été adoptée en 2009, celui-ci n'existe pas encore», relève Laura Zuccoli, président de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés).

«Beaucoup d'instances mais peu de moyens»

Un point faible réside également dans l'accessibilité des citoyens issus de pays au marché de l'emploi, l'étude rappelant que le secteur public leur est interdit.

Autre critique: les mesures anti-discriminatoires sont trop faibles. S'il existe bien un centre de l'égalité des traitements, celui-ci n'a pas suffisamment de marge de manœuvre jugent les auteurs. «Il existe beaucoup d'instances mais peu de moyens pour les victimes d'être soutenues», relève Jan Niessen.

Les chercheurs se sont aussi penchés sur les offres en matière d'éducation pour enfants d'immigrés. Si des mesures telles que par exemple les classes d'accueil, existent, l'offre n'est cependant pas suffisante pour garantir à tous un apprentissage des trois langues officielles du pays conclue l'enquête.

Enfin, le dernier point à avoir été pris sous la loupe est celui de la participation à la vie politique où

le Luxembourg réalise un score relativement élevé et cela malgré le fait que l'étude n'ait pas pu tenir compte de la loi de février 2011, ouvrant l'accès aux postes de bourgmestre et d'échevin aux étrangers.

Bref, si le résultat d'ensemble est globalement positif, l'ASTI tient à souligner que de nombreux éléments restent à améliorer. A noter que le classement est dominé par la Suède suivie du Portugal. La Belgique se classe cinquième, l'Allemagne douzième et la France quinzième. Ce qui indique que ce ne sont pas nécessairement les pays qui ont une tradition d'immigration qui obtiennent les meilleurs scores: «C'est tout simplement une question de volonté politique», explique Jan Niessen.

■ Nicolas Anen

En bref

Un comité d'action contre le nucléaire

Alors que plusieurs dizaines de communes du pays définissent ce mardi leur stratégie contre Cattenom, une nouvelle plateforme antinucléaire vient de voir le jour. Emanation de l'ancien comité contre Cattenom, elle ne limitera pas ses prises de position à la centrale nucléaire installée aux portes du Grand-Duché. Animée par le Mouvement écologique et Greenpeace ainsi que le magazine Forum, elle s'appuie sur les syndicats OGB-L et FNCTFEL ainsi que sur les deux partis Déi Gréng et LSAP pour revendiquer la fermeture immédiate des centrales de Cattenom mais aussi de Fessenheim en France, Chooz et Tihange en Belgique et Biblis/Philippsburg en Allemagne. Le nouveau comité d'action revendique un concept énergétique national durable qui prenne ses distances avec les énergies nucléaire et fossile tout en maintenant la sécurité d'approvisionnement.

Aliments japonais: importation contrôlée

Depuis les catastrophes à répétition sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima, les aliments en provenance du Japon sont passés au peigne fin par les pays européens. Le gouvernement luxembourgeois se veut rassurant, depuis 2010, il n'y a eu aucune importation directe à partir du Japon. Si importations de denrées alimentaires directes il y avait, des analyses seraient menées par le laboratoire de radioprotection de la direction de la Santé. Le Japon n'est autorisé à exporter vers l'UE qu'un nombre limité de produits alimentaires. Autre fait important: aucun établissement alimentaire ni bateau congélateur de la préfecture de Fukushima n'est autorisé à exporter vers l'Union européenne.

Libéralisation du secteur postier

«Nous nous sentons trahis»

Le mécontentement gronde auprès des facteurs dont le syndicat a décidé hier d'organiser une manifestation pour protester contre la réorganisation mise en place par la direction des P&T.

■ Suite à la libéralisation des services postaux qui entrera en vigueur en 2013, une réorganisation de la distribution du courrier s'impose. Les représentants du personnel au sein du conseil d'administration des P&T y avaient d'ailleurs donné leur aval, certes à contrecœur, en décembre 2010.

«On nous avait promis que les conditions de travail n'en souffriraient pas, aujourd'hui nous nous sentons trahis», explique Eugène Kirsch, président du syndicat des facteurs. Exemple: les nouveaux engagés (qui n'ont plus le statut de facteur) ont des tournées de 1.200 à 1.500 ménages alors qu'une tournée normale en compte 500 à 600.

Par conséquent, le syndicat prévoit une manifestation dont les



Le syndicat des facteurs s'apprête à manifester

(Photo: Serge Waldbillig)

modalités doivent encore être établies, mais qui devrait avoir lieu avant le 16 mai, date à laquelle la réorganisation du travail devrait être définitive.

«Nous ne voulons pas manifester une fois que les éléments seront en place, mais avant, afin de changer le cour des choses», souligne encore Eugène Kirsch qui déplore le manque d'écoute de la

part de la direction. Si cette situation venait à persister, le syndicat souhaite qu'un médiateur soit saisi. Celui-ci pourrait être le ministre de l'Economie, Jeannot Krecké. En attendant, une campagne de sensibilisation de l'opinion publique est prévue. Une grève n'est toutefois pas (encore) à l'ordre du jour.

■ Nicolas Anen

Charles-Henri D'Aragon sur le départ

Quel ambassadeur de France au Luxembourg?

«Charles-Henri d'Aragon serait heureux de vous recevoir à la réception qu'il organisera le 7 avril à la résidence à l'occasion de la fin de sa mission au Grand-Duché.»

L'invitation, lancée la semaine dernière par l'ambassade de France, cache une question qui taraude le ministère français des Affaires étrangères depuis près de trois mois: comment redistribuer les cartes de la diplomatie française?

Et trois mois après, deux choses ont changé: le nom du ministre, puisqu'Alain Juppé a pris le relais de Michèle Alliot-Marie engluée dans son voyage de Noël en Tunisie, et le nom de l'ambassadeur de Tunisie. Accusé de n'avoir rien vu venir comme si on cherchait un fusible à faire sauter, il a été remplacé le 26 janvier par l'ambassadeur d'Irak, Boris Boillon, dont le comportement assez éloigné des standards diplomatiques – pour ne pas être plus explicite –, aurait, depuis, fortement déplu au locataire de l'Elysée...

Les nominations sont compliquées puisque certaines capitales sont très convoitées et mais certains hommes n'y sont guère appréciés. Il est de tradition en effet que la France consulte discrètement le ministère des Affaires étrangères du pays où va être nommé son ambassadeur avant de le nommer par décret validé dans un Conseil des ministres du mercredi.

D'ici le 7 avril ne reste que deux mercredis mais le Quai d'Orsay, contacté hier, hésitait à peine à dire que la liste des ambassadeurs mettrait encore un peu de temps à être finalisée.

Du coup, Charles-Henri d'Aragon, qui prendra une retraite bien méritée le 1^{er} juin et quittera donc l'ambassade probablement autour du 1^{er} mai, a programmé sa cérémonie de départ à la date qui lui convenait. Qui lui succéderait est une autre histoire.

En attendant, si d'aventure son successeur n'était pas connu, le premier conseiller, Bernard Bourges, deviendrait chargé d'affaires.

■ T. L.